



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2018
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2018
RIUNIONE DI I 29 È 30 DI NUVEMBRE
REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE

2018/O2/085

Question déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI du groupe "Andà per Dumane"

OBJET : renouvellement urbain du site de l'ancienne caserne Montlaur à Bonifacio

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Je souhaite vous interpeler aujourd'hui sur un sujet majeur pour le développement du territoire insulaire : la réhabilitation de l'espace Montlaur sur la Commune de Bonifacio.

Pour rappel ce dernier, qui représente en superficie l'équivalent de la Haute-Ville de Bonifacio, est propriété exclusive de la Collectivité de Corse depuis les accords de Matignon de 2002. Mais malheureusement force est de constater que depuis cette date peu de chose ont été entreprises, ce qui a conduit à une dégradation conséquente du site. Ce constat avait déjà été établi dans les années 2000 par un Préfet qui avait déclaré en visite à Bonifacio que le site était dans « un état de clochardisation ». Au-delà de la vétusté des différentes bâtisses, il y a toujours un danger car ces bâtiments sont parfois squattés avec des risques d'incendies alors que des enfants jouent à l'intérieur.

Entre 2010 et 2015 sous la mandature de Paul GIACOBBI, notre Assemblée s'est prononcée deux fois et à l'unanimité des groupes politiques en faveur du développement de cet espace, selon une feuille de route clairement définie. Ce schéma de développement a constitué un engagement fort de ma campagne aux élections municipales de 2014 et a été conforté lors d'un sondage bonifacien par 75 % de la population !

Monsieur le Président, comme moi vous siégiez au sein de cette Assemblée en 2015 et avez voté ces deux rapports qui donnaient les grandes orientations de la réhabilitation de l'espace Montlaur. Vous avez eu raison car cet espace a depuis trop longtemps été délaissé.

Je serais cependant malhonnête si je disais aujourd'hui que rien n'a été fait depuis 2002. C'est sous la mandature de Paul Giacobbi que ce schéma a été voté, permettant d'initier une phase de travaux, qui je tiens à le dire et à le saluer, ont été terminés et reconduits depuis votre accession aux responsabilités en décembre 2015.

Des avancées notables peuvent être constatées ce jour avec la dépollution et le désamiantage du site, et plus récemment par le commencement des travaux de notre crèche municipale, suite à la vente d'une parcelle au profit de la Commune de Bonifacio.

Cependant, nous sommes tous deux conscients que le temps politique se heurte souvent au temps administratif, lequel demeure extrêmement long. Mais nous savons également que même le projet comportant le plus de contraintes administratives peut voir le jour s'il y a une réelle et ferme volonté politique.

L'ancien Ministre de l'Aménagement du Territoire Jean-Michel Baylet le déclarait encore le 23 mars 2017 à Bonifacio : « le temps presse. ».

Je vous ai encore écrit à ce sujet le mois dernier suite à une réunion au sein de la Mairie de Bonifacio en présence de votre Directeur de Cabinet Jean-Baptiste CALENDINI et du Directeur Général d'Atout France Christian MANTEI. Sur le conseil de ce dernier, nous vous avons sollicité afin d'inscrire le projet de requalification du site de Montlaur dans un des trois projets que la Collectivité de Corse doit soumettre à Atout France, de par leur portée touristique, patrimoniale et économique.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, je vous demande solennellement de conforter les votes qui ont été les vôtres par le passé.

- Êtes-vous toujours disposé à développer l'espace Montlaur conformément à la feuille de route votée à l'unanimité de la représentation politique le 17 juillet 2015 ?
- Si oui, pourriez-vous nous préciser le calendrier des différentes opérations qui seront menées dans les prochains mois ?

Alors que nous avons arrêté ensemble un modus operandi lors d'une réunion à Bonifacio le 17 mars 2017, force est de constater que celui-ci ne fonctionne toujours pas aujourd'hui. Cela confirme le constat que je faisais déjà sous la mandature de Paul Giacobbi, à savoir qu'il est impératif de désigner un porteur administratif de haut niveau - « une Mme ou un M. Montlaur » - pour mener à bien ce projet. Sans cela, ce dossier n'avancera pas dans sa dimension touristique, patrimoniale et économique.

Monsieur le Président, je suis convaincu que vous répondrez favorablement à ces interrogations par un engagement fort de votre part, car la réalisation de ce projet sera bien entendu votre réussite, la réussite de Bonifacio et surtout celle de la Corse.

Je vous remercie.